

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 14 août 2023, à 18h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers, Luc Bélanger, Jacques Darce et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Madame Roxanne Veilleux, directrice générale par intérim, directrice des affaires juridiques et greffière, assiste également à cette séance.

La greffière fait la lecture de l'avis de convocation aux membres du conseil municipal reçu le 13 août 2023 et dont les points à l'ordre du jour sont les suivants :

LECTURE FAITE

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Augmentation de traitement de l'employé numéro 30-0001;**
- 3. Attribution d'une allocation automobile mensuelle au poste de directeur des travaux publics;**
- 4. Interdiction d'octroyer tout mandat à une firme externe en ressources humaines à moins d'autorisation préalable du conseil municipal;**
- 5. Projet de construction d'une nouvelle école secondaire sur le territoire de la Ville de Richelieu – autorisation de signature des actes de vente;**
- 6. Période de questions;**
- 7. Levée de l'assemblée.**

23-08-247

RÉSOLUTION

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

23-08-248

RÉSOLUTION

2. AUGMENTATION DE TRAITEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 30-0001

CONSIDÉRANT

la *Politique salariale et administrative 2023-2027 des employés cadres* de la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT

que le conseil souhaite augmenter le traitement de l'employé numéro 30-0001 pour que son salaire représente le montant maximal prévu à sa classe respective, soit la classe 3;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu que le conseil municipal augmente le traitement de l'employé numéro 30-0001 pour que son salaire annuel représente le montant maximal prévu à sa classe, soit la classe 3 de la *Politique salariale et administrative 2023-2027 des employés cadres* de la Ville de Richelieu, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

Lucie Marchand demande le vote.

Votes pour : 5

Vote contre : 1

Adoptée.

23-08-249

RÉSOLUTION

3. ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION AUTOMOBILE MENSUELLE AU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT

la *Politique salariale et administrative 2023-2027 des employés cadres* de la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT

que le conseil souhaite attribuer une allocation mensuelle au poste de Directeur des travaux publics pour l'utilisation éventuelle de sa en dehors de heures de travail;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu que le conseil municipal accorde une allocation mensuelle de 300,00\$ au poste de Directeur des travaux publics pour l'utilisation de sa voiture personnelle en dehors des heures de travail, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

Lucie Marchand demande le vote.

Votes pour : 4

Votes contre : 2 (Lucie Marchand et Jacques Darche)

Adoptée.

23-08-250

RÉSOLUTION

4. INTERDICTION D'OCTROYER TOUT MANDAT À UNE FIRME EXTERNE EN RESSOURCES HUMAINES À MOINS D'AUTORISATION PRÉALABLE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT

que le conseil a octroyé divers mandats en service externe de ressources humaines (résolution numéro 23-06-182);

CONSIDÉRANT

les divers mandats présentement en cours;

CONSIDÉRANT

que le conseil souhaite avoir un droit de regard pour ces services;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Bruno Gattuso et résolu que le conseil municipal interdise à la direction générale d'accorder tout mandat futur à une firme externe de ressources humaines, sans autorisation préalable du conseil municipal.

Lucie Marchand demande le vote.

Votes pour : 5

Vote contre : 1

Adoptée.

23-08-251

RÉSOLUTION

5. PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RICHELIEU – AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES DE VENTE

CONSIDÉRANT

le *Règlement numéro 23-R-266 décrétant une dépense et un emprunt de deux millions cent sept mille dollars (2 107 000\$) pour l'acquisition de propriétés dans le cadre du projet de construction de la future école secondaire sur le territoire de la Ville de Richelieu* adopté par le conseil municipal le 27 juin dernier;

CONSIDÉRANT les promesses d'achat acceptées par les parties;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, les actes de vente des propriétés sises au 2076 et au 2080, chemin des Patriotes, à Richelieu, le tout conformément au *Règlement d'emprunt numéro 23-R-266*, ainsi que tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

23-08-252

RÉSOLUTION

7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 18h12.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.